



MEDIATHEQUE DE L'INSTITUT DE LANGUE FRANCAISE

REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'accès et d'utilisation de la médiathèque.

CONDITIONS D'ACCES

La médiathèque est ouverte à tous publics. La consultation des documents et le travail sur place sont libres et gratuits. Les emprunts sont réservés aux membres ayant réglés leur adhésion.

Accueil

La bibliothécaire se tient à la disposition du public pour tout renseignement d'ordre pratique et documentaire.

ACCES AUX SERVICES

Inscription

L'inscription donne accès au service de prêt.

- Pour s'inscrire, l'utilisateur doit présenter une pièce d'identité, deux photos (une pour la fiche, une pour la carte), 2000 escudos pour une adhésion adulte, 800 escudos pour les étudiants et 500 escudos pour les enfants et remplir un formulaire;
- une carte d'adhérent sera alors remise à l'utilisateur lors de sa première inscription, valable pour un an;
- la cotisation n'est en aucun cas remboursable.

Conditions de prêt

Le nombre et la durée des prêts varient selon les types de documents.

Chaque lecteur pourra emprunter, au maximum, 5 documents à la fois.

	Maximum par individu	Durée maximum de prêt
Livres littéraires	3	15 jours, renouvelable 1 fois pour la même durée;
Livres techniques	2	15 jours renouvelable 1 fois pour la même durée, à moins qu'ils n'aient été réservés par un autre lecteur;
Bandes dessinées	3	7 jours
Périodiques	2	7 jours
DVD	2	3 jours
CD	3	7 jours

Documents de références

Les documents de références (dictionnaires, encyclopédies...) doivent être consultés sur place.



Responsabilités

La carte d'adhérent de la médiathèque est personnelle et doit être présentée pour toute opération de prêt. Chaque inscrit est responsable des opérations enregistrées sous son nom.

Dans tous les cas où l'utilisateur ne peut rendre de documents empruntés, il doit soit remplacer le document à l'identique soit le rembourser au prix public. Si le document est épuisé, il sera remboursé sur la base du coût d'achat.

COMPORTEMENT DES USAGERS

La médiathèque est un lieu de travail et de consultation.

- Les utilisateurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux afin de respecter la tranquillité et le travail d'autrui.
- ils doivent remettre les livres consultés à la bibliothécaire.
- Il est interdit de fumer, manger et d'utiliser un téléphone portable dans les locaux de la bibliothèque.
- En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque pourra prendre toutes dispositions utiles pour assurer le retour des documents (rappels, suspensions du droit au prêt...).

Horaires

La médiathèque est ouverte du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 13h30.

Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement. Le non-respect de ces règles entraîne l'exclusion immédiate des locaux et la suspension du droit d'emprunt.

Les cas non prévus dans ce règlement seront tranchés par le responsable de la médiathèque.

A....., le